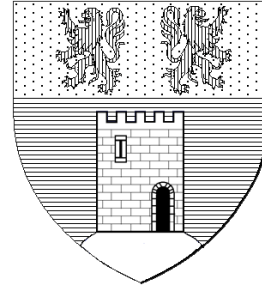


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme MURAT

Présents : Mmes, MURAT Lou, CAPRON Christine, RIPERT Isabelle et IRÉNÉE Sandrine, MM MAGNUS Philippe, BLANC Yves, FEMY Michaël.

Mme TRÉMORI Marie-Line avait donné pouvoir à M. FEMY.

Absents : MM RIGAT Alex, , MICHEL Cédric et RICHAUD Guillaume.

Le Maire ouvre la séance à 20H30 en précisant que la date avancée a été avancée du fait du délai dépôt de la demande de subvention au titre des amendes de police et du versement de la prime pouvoir d'achat qui doivent intervenir avant le 15 juin.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour.

Lou MURAT est désignée Secrétaire de séance.

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2024

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

2- INFORMATIONS DIVERSES

Les analyses d'eau sont bonnes.

Les élections européennes ont connu un bon déroulement et une bonne participation. Céline TRUCHET a apporté spontanément son aide pour la tenue du scrutin. Elle en est remerciée.

Établi le : ...

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La décision du Président de la République de dissoudre L'Assemblée Nationale entraine l'organisation de nouvelles élections législatives les 30 juin et 7 juillet.

De nombreuses plaintes d'habitants pour vitesse excessive dans les rues du village ont été reçues. Après la limitation à 30 km/h puis la mise en place de radars pédagogiques, l'installation de « coussins berlinois » est envisagée.

Sandrine SEGUIN ne pourra pas intervenir en renfort temporaire car elle assure la navette de la Méouge. Un recrutement à hauteur de 15 heures par semaine sur les deux mois de juillet et d'août sera organisé avec sélection des candidats par le Conseil Municipal le 27 juin 2024.

Le Premier Adjoint célébrera le mariage de deux habitants du quartier du Château le 21 juin 2024.

La manifestation sportive du 9 juin s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le vide-greniers organisé par l'association Chaupatine est reporté au 6 juillet 2024.

3- POINT SUR LE DEMARRAGE DES CHANTIERS

Ecurie SARLIN : le chantier a été ouvert à la date convenue le 3 juin. Néanmoins, beaucoup de retard a été pris du fait de débats techniques entre les bureaux d'études. Les tuiles récupérées (déduction faite du nombre nécessaire pour la future couverture du bâtiment) seront vendues en parts égales entre Philippe AMIC et Noël BELLUE au prix d'un euro l'unité. (délibération n°2024-31)

Terrain MICHEL : une rencontre a été organisée entre Jérôme BERNARD et l'installateur de l'Entreprise MEFRAN. Le piquetage a été effectué pour un début des travaux fin juin.

Café PAU : Éric GERNEZ doit remettre le projet de permis de construire fin juin. Il sera examiné en Conseil avant transmission à la DDT.

Calma : des infiltrations d'eau par toiture sont signalées. La toiture sera vérifiée.

4- CONSULTATION EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Avec le démarrage des chantiers, les factures vont arriver. La liquidation des subventions se faisant sur présentation de l'ensemble des factures acquittées en fin de chantier, il y a nécessité d'avoir la trésorerie nécessaire pour faire la jointure.

L'objectif serait de pouvoir tirer et rembourser au fur et à mesure juste les montants nécessaires. Des premiers contacts ont été pris avec les banques. Mandat est donné au Maire pour négocier les meilleures conditions

5- PERSONNEL COMMUNAL : PRIME POUVOIR D'ACHAT APRES RETOUR DU CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal a souhaité fin 2023 mettre en place « la prime pouvoir d'achat » instituée par le Gouvernement au bénéfice du personnel communal permanent à hauteur de 100 €.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

La procédure veut que la décision du Conseil Municipal soit transmise au Centre de Gestion pour passage en commission avant validation. La commission a émis le 27 mai un avis favorable.

La Commune devant ensuite revoter, le Conseil se prononce favorablement pour une intégration sur la paye de juin. (délibération n°2024-23)

6- HANGAR PHOTOVOLTAÏQUE : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

La sélection d'un porteur de projet nécessite pour les collectivités le respect du principe de la mise en concurrence même s'il n'y a pas d'enjeux financiers, la contrepartie communale dans le cadre du bail emphytéotique se limitant à la mise à disposition d'un terrain plat nivelé de l'emprise du bâtiment projeté majorée de cinq mètres linéaires de chaque côté.

La forme la plus appropriée est l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui ne comporte pas de formalisme réglementaire.

Ainsi, un AMI a été publié sur le site de la Commune avec la date limite de candidature au 15 juillet.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Les demandes au titre de l'année 2024 doivent être déposées avant le 15.

Une demande pour l'acquisition de panneaux et de « coussins berlinois » sera déposée. (délibération n°2024-24)

8- APPROBATION DU RAPPORT 2024 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

La CLECT se réunit annuellement pour procéder à des rééquilibrages financiers en fonction des transferts de compétences intervenus entre les communes et l'intercommunalité.

Le rapport annuel de la CLECT doit ensuite être validée par les communes.

Les modifications cette année porte sur le site d'escalade de Savournon reconnu d'intérêt communautaire, le site d'escalade de Sigottier retiré de la liste, un nouvel équipement sportif reconnu d'intérêt communautaire : la via ferrata de la grande Fistoire sur la Commune du Caire.

Le rapport est adopté à l'unanimité. (délibération n°2024-25)

9- COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Voirie : une réunion avec les principaux utilisateurs de la voirie communale du quartier du Château est programmée pour le 18 juin présidée par Michael.

Ecole de Séderon : la classe de mer a été une réussite.

Logement du rez-de-chaussée gauche de l'ancienne Poste : la prise de télévision ne fonctionne pas.

Rue du Saint Martin : l'orientation du lampadaire devra être rectifiée.

Le déploiement de la fibre rencontre des problèmes avec certains opérateurs.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

10- QUESTIONS DIVERSES

L'opération de liquidation du budget annexe du Lotissement du Gravas nécessite le transfert d'une facture du budget général au budget annexe du lotissement. Le Conseil adopte la Décision Modificative à l'unanimité. (délibération n°2024-26)

Les subventions LACHAU Vélo et à l'association sportive sont reconduites en 2024. (délibération n°2024-30)

La Communauté de Communes a attribué une subvention de 1 000 € au Luminaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 22H10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet